



RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (CCAU) 2022

26/09/2023



Ville de Laval – Hôtel de ville
Place du 11 novembre – CS 71327
53 013 Laval cedex



SOMMAIRE

CCAU : réglementation et composition	page 3
Direction santé-handicap	page 6
Informations générales	page 7
Règlementation ERP, Ad'AP et PAVE	page 11
Ad'AP, réalisations et perspectives	page 12
PAVE	page 18
Logement	page 21
Mobilité	page 22
Perspectives	page 23
Prochaines échéances	page 24
Annexes et lexique	page 25

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À LA CCAU

Ordonnance
du 26 septembre
2014

Présidée par l'élu en charge du Handicap

Constitution de l'instance :

- Représentants de tous types de handicap
- Représentants des acteurs économiques, des personnes âgées et des usagers
- Représentants directions / services de la ville



Objectifs :

- Meilleure concertation
- Expertise plus fine des besoins
- Préconisations en matière d'accessibilité



COMPÉTENCES DE LA CCAU

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Présidée par le maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Elle exerce cinq missions :

- Elle constate l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.
- Elle fait toutes propositions pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise le recensement de l'offre des logements accessibles.
- Elle tient à jour, par voie électronique la liste des ERP qui ont élaboré un Ad'ap sur son territoire et la liste des ERP accessibles aux PMR.

COMPOSITION DE LA CCAU DE LAVAL



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°40/ 2023
DU 26 JUN 2023

MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-3,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, précisant que ces commissions sont notamment ouvertes aux représentants des personnes âgées et à des représentants des acteurs économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 qui dispose que "le maire est le seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal",

Vu l'arrêté n° 184 / 2020 du 4 novembre 2020 relatif à la désignation de représentants de la commission communale pour l'accessibilité universelle,

Vu l'arrêté n° 14 / 2023 du 15 mars 2023 venant compléter l'arrêté n° 184 / 2020 relatif à la désignation de représentants de la commission communale pour l'accessibilité universelle,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants siégeant à la commission communale pour l'accessibilité universelle,

ARRÊTONS

Article 1er

Les arrêtés n° 184 / 2020 du 13 novembre 2020 et n° 14 / 2023 du 15 mars 2023 sont abrogés.

Sont nommés membres de la commission pour l'accessibilité universelle :

- au titre des associations œuvrant dans le domaine du handicap :

- . Association France Handicap,
- . Association des Sourds de Laval et de la Mayenne
- . Association Les mains qui parlent
- . Association Voir Ensemble,
- . UNAFAM (Union Nationale des Amis et Famille de malade psychique),
- . ADAPEI 53 (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés),
- . GEIST Mayenne (Groupe d'Etudes pour l'Inclusion Sociale pour Tous)

- au titre des associations représentants d'usagers :

- . ORPAL (Office des retraités et personnes de l'agglomération lavalloise),
- . Fédération des commerçants,
- . Association Place au Vélo,

Selon les dossiers étudiés, d'autres partenaires institutionnels et associatifs pourront être conviés.

Article 2

Sont nommés membres de la commission pour l'accessibilité universelle :

- au titre du conseil municipal :

- . Monsieur Michel Neveu, conseiller municipal, en charge du handicap, de la défense et des actions patriotiques,
- . Madame Marjorie François, adjointe en charge des solidarités et familles,
- . Monsieur Geoffrey Begon, adjoint en charge des mobilités urbaines,
- . Monsieur Laurent Paviot, conseiller municipal, en charge des ressources humaines,
- . Monsieur Georges Poirier, adjoint en charge de la vie quotidienne et citoyenne,
- . Madame Solange Bruneau, conseillère municipale, en charge des commerces et du rayonnement de la ville,
- . Madame Lucile Périn, conseillère municipale.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.



LA DIRECTION SANTÉ-HANDICAP

Dans le cadre de la réorganisation des services de la ville de Laval et de Laval-agglomération, une direction santé-handicap a été créée au sein de la DGA Solidarité et soins pour tous (SSPT). 2 chargées de missions handicap sont en charge du déploiement de la politique handicap définie par les élus :

La référente handicap-inclusion : Marie Bourny

Personne ressource pour les agents, les salariés, les familles, les enfants, en situation de handicap sur les multi-accueils, les Temps Activités Périscolaires (TAP) et Accueils de Loisirs (ALSH). Le travail partenarial est très conséquent.

- **108** enfants ayant une reconnaissance MDA ont été accueillis en ALSH
- **253** enfants ayant une reconnaissance Maison Départementale de l'Autonomie ont été accueillis sur les TAP et pause méridienne
- **30** ESS (équipe de suivi éducative)

La référente handicap-relations partenaires : Sandrine Le Blanc

- Mise en œuvre de la politique municipale en matière de handicap, lien avec les partenaires, les différents projets menés sur la ville
- CCAU : préparation en lien avec tous les services de la ville, animation temps fort, rédaction du rapport
- Participation à la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité en lien avec les services techniques
- Habitat inclusif : veille sur les initiatives locales, relais...

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En France en 2021 : 7,6 millions de personnes sont en situation de handicap

- **3,7 millions**, c'est le nombre de droits attribués par les MDPH
- **1,3 millions**, c'est le nombre de bénéficiaires payés au titre de l'APA en 2021, dont 790 000 à domicile et 536 000 en établissement
- En 2021, 14% des personnes de 15 ans ou plus vivent à domicile
(voir les détails en annexe)



35,4 milliard d'Euros, c'est le montant consacré en soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap par la branche Autonomie, en 2022 (Source : CNSA 2022)

En Mayenne : 307 062 habitants (INSEE 2022 - en vigueur au 01/01/2019)

- **80,7 ans** espérance de vie des hommes (en France : 79,3)
- **86,5 ans** espérance de vie des femmes (en France : 85,4)
- **3 047 naissances en 2021 (4 331 en 2012)**



- **25 % de la population à moins de 20 ans en Mayenne**

Pays-de-la-Loire : 24,8 % ; France : 23,9 %

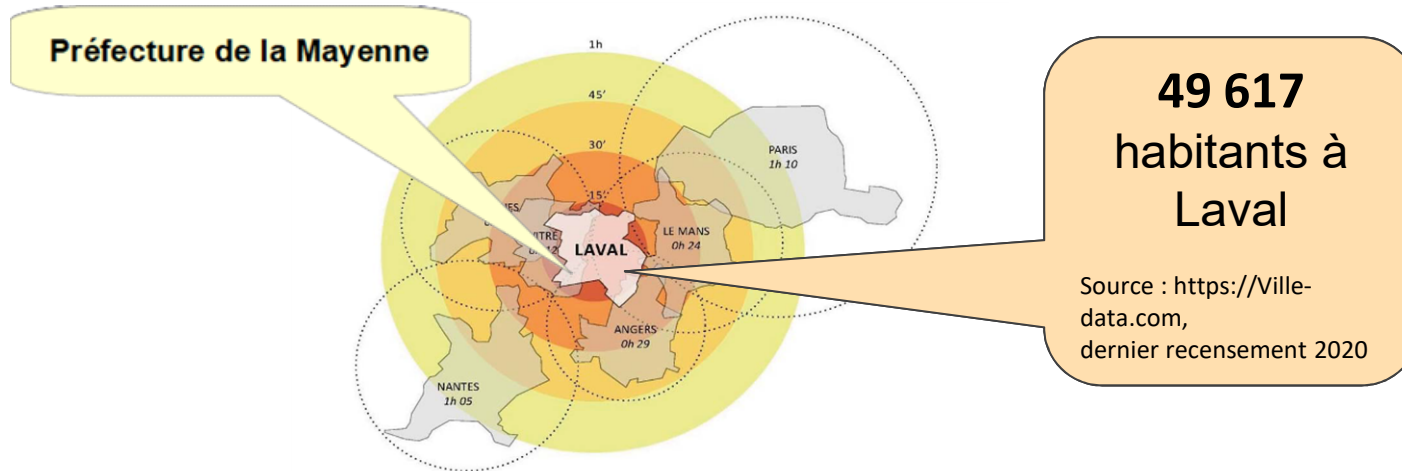
- **28,4 % de la population à plus de 60 ans en Mayenne**

Pays-de-la-Loire : 26,8 % ; France : 26,3 % (Source : Schéma de la solidarité et de l'autonomie 2022-2026)



À Laval et Laval-agglomération :

114 501 habitants à Laval et son agglomération (01/01/2020 Source insee)



Évolution de la population à **Laval** :

Augmentation depuis 1962 et baisse d'1 % entre 2013 et 2020

	1962	2013	2019	2020	Projection 2030
Laval	39 283	50 479	49 733	49 617	48 731

Sources : Portrait social de l'analyse des besoins sociaux Laval Agglomération / Compas et : <https://ville-data.com>

Les enfants en situation de handicap en Mayenne

(Données MDA 53)

En Mayenne :

3 700 enfants ont été reconnus dans le champ de handicap par la MDA

290 enfants de moins de 6 ans ont une reconnaissance, 12 % avec un taux supérieur à 80 %

À Laval :

Temps scolaire :

560 enfants en situation de handicap ont bénéficié de temps scolaire en milieu ordinaire dont 96 à temps complet bénéficient de temps scolaire en milieu ordinaire : 82% sont à temps partiels de moins d'une demi-journée par semaine à 7 demi-journées par semaine

Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap : AESH

221 AESH pour des accompagnements en individuel

247 AESH mutualisée

Nombre d'établissements et services secteur enfants en situation de handicap

En 2020 à Laval : 7 hébergements et 12 services

Source : Portrait social de l'analyse des besoins sociaux Laval Agglomération / Compas

Les adultes en situation de handicap en Mayenne

(Données MDA 53)

18 500 adultes ont bénéficié d'une reconnaissance au titre du handicap en 2022, ils étaient 17 400 en 2021.

Prestation de compensation du Handicap (PCH)

1 500 personnes ont bénéficié de la PCH aide humaine

Nombre d'établissements et services secteur adultes en situation de handicap

25 établissements d'hébergement dont **13 à Laval**, 12 dans la 2^{ème} couronne

26 services d'aides dont **16 à Laval**,
6 dans la 1^{ère} couronne et 4 dans la 2^{ème} couronne

7 structures de **travail protégé** pour adultes dont **4 à Laval**,
3 dans la 2^{ème} couronne

Source : Portrait social de l'analyse des besoins sociaux Laval Agglomération / Compas

RÈGLEMENTATION sur l'accessibilité des ERP, sur l' Ad'AP* et le PAVE**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles avant le 01/01/2015.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoit, en contrepartie de la mise en place d'un dispositif de contrôles et de sanctions, la mise en place d'un outil, **l'agenda d'accessibilité programmée**, autorisant à prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

*Agenda d'accessibilité programmée

**Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

Planification de l'Ad AP – ville de Laval

Au regard de la dimension de son patrimoine et du budget alloué, la ville de Laval a réalisé son Ad'AP sur une période totale de 9 ans.

Budget consacré à l'accessibilité dans les ERP :

Budget global = 1 150 206 € HT = 150 000 € par an de 2017 à 2025
2015 – 2022 : le budget a été respecté par année

Plus de 60 réalisations effectuées entre 2015 et 2023

En 2023, **168 bâtiments** sont répertoriés par la direction bâtiment qui entrent dans le cadre de l'Ad AP.

POINT Ad AP réalisations 2022

RÉALISATIONS 2022 = 166 000 €

Maison de quartier des Pommeraies

Descriptif des travaux : Création d'un EAS (espace d'attente sécurisé) / Création de 2 WC PMR / Mise aux normes de l'ascenseur.

Coût du projet : 37 000 € TTC EAS + WC PMR / 39 000 € TTC Ascenseur



École maternelle Michelet

Descriptif des travaux : Modification d'un sanitaire en WC PMR

Coût du projet : 10 000 € TTC



POINT Ad AP réalisations 2022

Église Sainte Anne de Thévalles

Descriptif des travaux : Mise en accessibilité du site, mise en conformité de la rampe d'accès et pose de mains-courantes pour les escaliers d'entrée. Travaux terminés.

Coût du projet global : 10 000 € TTC



Hôtel de Ville

Descriptif des travaux : Pose d'un élévateur

Coût du projet : 30 000 € TTC



POINT Ad AP réalisations 2022

Espace associatif Noël Meslier

Descriptif des travaux : Travaux d'aménagement du R+1 et R+2

Attestation d'accessibilité : oui

Coût de l'accessibilité (ascenseur, rampe...) compris dans le montant global du projet

Achat signalétique qui sera mis sur plusieurs sites

Coût du projet global : 40 000 € TTC

2022 : Mis sur les escaliers de l'école élémentaire Victor Hugo



PERSPECTIVES

- Ad'AP 2023

Etablissements	Réalisations	Etat d'avancement
Bourse du travail	Installation dans les locaux	Fait
Musée école	Accès PMR / projet à revoir	En cours
Hôtel de ville	Projet modification du 1 ^{er} étage et installation du 2 ^{ème} étage	En cours
ALSH/ Petit prince	Visiophone, projet sanitaire	En cours
ALSH/ Les Chemins & Asso (Jarry)	Mise en accessibilité totale	En cours
Club nautique	Rampe et modification de la douche	En cours
CLEP	Local cuisine accessible	En cours
Maisons de quartier Grenoux et Hilard	Améliorer l'accessibilité (rampes...)	En cours

PERSPECTIVES

- Ad'AP 2023

Etablissements	Réalisations	Etat d'avancement
Maternelle Kergomard	Sanitaires / nouvelle entrée PMR	En cours
Primaire Petit Prince - St Exupéry	Sanitaires et rampe	En cours
Primaire Thevalles Antenne des vignes	Sanitaires	En cours
Primaire Françoise Dolto	Sanitaires pour la SEM	Fait
Primaire Charles Perrault Primaire Jules Verne	Espace attente sécurisé (EAS) + flash lumineux	En cours
Primaire Victor Hugo	Signalétique, escalier	En cours
Primaire Alain	Signalétique, Sanitaires à améliorer	Fait En cours
Primaire La Senelle	Réhabilitation globale	En cours

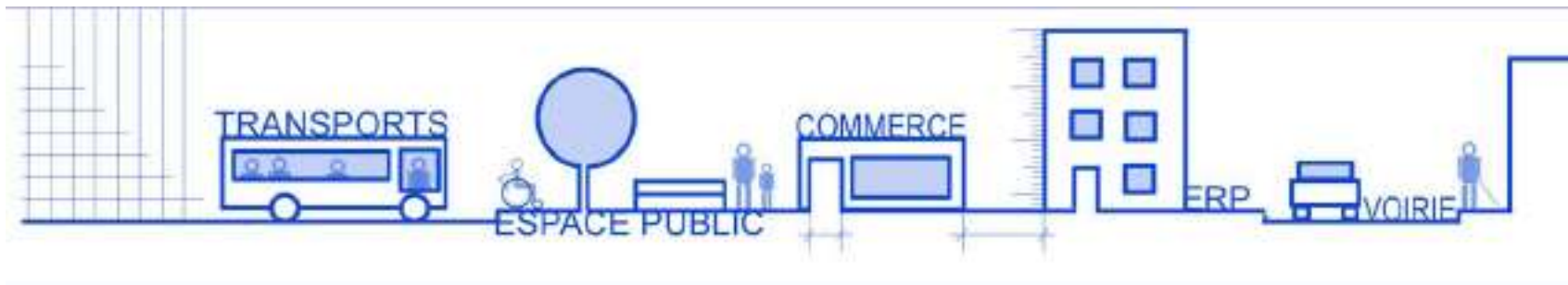
PAVE

Plan de Mise en Accessibilité de la Voierie et des Espaces Publics



Enjeux :

- Assurer une accessibilité continue :



PAVE

Budget : 50 000 € par an en investissement

Travaux réalisés en 2021



- Rénovation du cheminement d'accès le long de l'avenue Pierre de Coubertin (prestataires privés)
- Élargissement d'un trottoir le long du Bd Chaplet (prestataires privés)
- Diverses créations en régie de surbaissés de trottoirs pour l'adaptation aux normes PMR (atelier voirie)
- Augmentation du nombre de répéteurs sonores dans les carrefours à feux

Travaux réalisés en 2022

- Amélioration d'un cheminement PMR au quartier des Fourches, rue Charcot vers la rue du docteur Roux = 24 379 €
- Une création d'une traversée piétonne / PMR rue de Vaufleury à l'intersection de la rue de l'ancien Evêché = 14 307 €
- Une amélioration de deux traversées piétonnes PMR rue Georgette Guedon (au droit du giratoire avec la rue de la filature) / de Bootz = 8 218 €

Suite PAVE 2022 : Travaux réalisés par les services de la voirie de la ville

Réalisations places PMR

- Rue du Freine
- Rue Oudinot
- Rue du Pré Boudier
- École de Thévalles

Réalisation de surbaissés de trottoirs au droit de passages piétons

- Rue du Pavement
- Rue D'Athènes
- Rue Mettmann
- Rue Leon Blum
- Rue Benoit Frachon
- Rue Salvador Allende
- Rue René Cassin
- Rue de la Solidarité
- Rue Pierre Joseph Proudhon

Sécurisations des passages piétons avec poteaux à têtes blanches

- Rue Victor Boissel
- Avenue du Maréchal Leclerc

LOGEMENTS ACCESSIBLES

Parc social de Laval

Méduane habitat :

4519 logements dont :

- 4 logements labellisés Habitat Seniors Services (HSS);
- 18 logements adaptables (possibilité d'aménagement pour aller vers un logement "handicap");
- 525 logements adaptés (changement de baignoire par douche et/ installation de barres d'appui);
- 79 logements handicaps (adapté PMR),

Podeliha :

- 32 logements sur le secteur de Laval-Agglomération

Mayenne habitat :

Accessible PMR (suivant normes construction qui incluent l'accessibilité intérieure) :

- **61** logements répartis entre les Résidence ESTACADE, Résidence SEMAPHORE et St Catherine (logements situés en rdc uniquement)

Accessibilité Senior (jusqu'à la porte du logement - situés en rdc ou desservis par ascenseur de plain-pied et/ou aménagé d'une rampe, mais qui n'inclut pas les caractéristiques d'accessibilité pour le logement) :

- **566** Logements principalement en immeuble dont le quartier st Nicolas dans le cadre de l'ANRU avec 14 cages d'escaliers réhabilitées, 2 tours dans le quartier des Fourches, la résidence du Gué d'Orger...



MOBILITÉ = Mobi-TUL

- Transport à la demande du lundi au dimanche (7h-19h) pour les personnes ayant des **difficultés de mobilité**
 - Deux conditions :
 - personnes de plus de 80 ans
 - ou ayant un taux d'incapacité supérieur à 50 %
 - Réservation possible une heure avant le trajet (depuis le 01/09/2023)
(Conseil de continuer de réserver en amont)
- Les créneaux 7h30 – 9h et 16h30-18h sont réservés prioritairement aux travailleurs.

En 2022 :

- 1230 utilisateurs dont 780 **Lavallois**
- 60 603 voyages
- 538 utilisateurs liés au Handicap (Reconnaissance MDA)
- 688 utilisateurs liés à l'âge (la personne peut cumuler âge et situation de handicap)
- 443 095 Kms effectués

PERSPECTIVES

- Poursuivre le travail engagé de l'Ad'AP, du PAVE en lien avec les services et les projets de la ville de Laval dont celui de la place du 11 novembre
- Définir les priorités de l'Ad'Ap 2023 / 2025
- Répertorier et communiquer sur la localisation des balises sonores et des boucles magnétiques dans les ERP de la ville de Laval
- Mise en œuvre du GPS collaboratif (signalements d'obstacles sur la voie publique et consultation d'itinéraires adaptés) et renforcement des liens avec le conseil des piétons de Laval

PROCHAINES ÉCHÉANCES

- Bureau municipal : 16/10/2023
- Commission vie quotidienne et citoyenne : 08/11/2023
- Conseil municipal : 20/11/2023
- 21 Mars 2024 (14h-16h) : CCAU – comité technique

ANNEXE : Définition du handicap

Loi du 11 février 2005, art. 14 définit le handicap comme suit :
"Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant".

Le handicap est une notion complexe, car il existe 3 **approches** pour les dénombrer :

1° Le handicap **reconnu**: **reconnaissance administrative** par la CDAPH (droit ouvert à la MDPH), sachant que la reconnaissance de handicap par la CDAPH est limitée par des conditions d'âge à 60 ans, sauf à certaines conditions notamment précisées dans le RDAS.

2° Le handicap **identifié** (en fonction des critères définis par l'enquête) : déclarer avoir au moins une limitation fonctionnelle physique, sensorielle ou cognitive sévère et une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement (DREES, INSEE),

3° Le handicap **ressenti** (se déclarer handicapé quel que soit le handicap).

ANNEXE : quelques chiffres du domicile

En 2021, **7,6 millions de personnes** sont en situation de handicap que ce soit au titre d'une limitation sensorielle, physique ou cognitive sévère ou bien d'une forte restriction plus globale dans les activités de la vie quotidienne.

14% des personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile.

Lés limitations augmentent fortement avec l'âge : 23,5% des 60 ans ou plus ont au moins une limitation fonctionnelle sévère (surtout les limitations physiques qui touchent 17% des personnes âgées de 60 ans et plus, les limitations cognitives 5,8% et sensorielle 10,1%, les limitations cognitives restent stables, puis en forte hausse après 75 ans. 5% des personnes âgées de 75 ans et plus cumulent les 3 limitations fonctionnelles sévères contre moins de 1% entre 15 ans et 75 ans.

Nous pouvons comparer ces chiffres avec le pourcentage de personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, **bénéficiaires de l'APA** en France en 2021 : **7,2% de la population** (évaluée GIR 1 à 4).

Sources :

DREES, [Études et Résultats n°1254 "En France, une personne sur sept de 15 ans et plus est handicapée en 2021"](#)

DREES, ["Le handicap en chiffres en 2023"](#), Les panoramas DREES, avril 2023

CNSA, [Les chiffres clés de l'autonomie 2023](#), juin 2023

RDAS Règlement départemental d'aide sociale du Département de la Mayenne.

LEXIQUE

C2A	Centre d'Accueil et d'Activité de Jour
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CMPP	Centre Médico Psychopédagogique
EMA	Équipe Mobile d'Addictologie
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
HDJ	Hôpital de Jour
IME	Institut Médico-Éducatif
DITEP	Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
LSF	Langue des Signes Française
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PMR	Personne à Mobilité Réduite
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SEM	Section d'Éducation Motrice
SESSAD	Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
SPASAD	Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile
SSESF	Service médico-social dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap (déficience auditive et troubles du langage)
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
SITP	Service intervention très précoce TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)

Merci pour votre participation



Place du 11 novembre
CS 71327
53013 Laval Cedex

02 43 49 43 00
mairie@laval.fr

www.laval.fr

